



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



Sainte-Luce, le 15 juin 2022

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres du conseil municipal de Sainte-Luce :

Par la présente, vous êtes convoqués par la soussignée, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, à une séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra le lundi 20 juin 2022 à 21 h au 1, rue Langlois Sainte-Luce.

L'ordre du jour sera le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Avis de motion - Règlement R-2022-322 pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de modifier les limites territoriales de la municipalité de Sainte-Luce afin de les étendre dans l'eau du fleuve Saint-Laurent;
- 4- Avis de motion – Règlement R-2022-324 sur le stationnement
- 5- Bail avec option d'échange de terrains avec la société 9423-2899 Québec Inc. (exploitant du camping La Luciole)
- 6- Période de questions;
- 7- Fermeture de la séance.

Madame Nancy Bérubé

Directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue en présentiel au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, le lundi 20 juin 2022 à 21 h 05, à laquelle sont présents :

Les conseillers, monsieur Ovila Soucy, madame Sandra Bérubé, monsieur Joël Gagnon, monsieur Victor Carrier, monsieur Rodrigue St-Laurent et madame Marie Côté sont présents dans la salle, tous formant quorum sous la présidence de la maire, madame Micheline Barriault qui est aussi présente dans la salle.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Nancy Bérubé, est également présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Avis de motion - Règlement R-2022-322 pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de modifier les limites territoriales de la municipalité de Sainte-Luce afin de les étendre dans l'eau du fleuve Saint-Laurent;
- 4- Avis de motion – Règlement R-2022-324 sur le stationnement;
- 5- Bail avec option d'échange de terrains avec la société 9423-2899 Québec Inc. (exploitant du camping La Luciole);
- 6- Réfection du revêtement de la toiture de l'ancienne église de Luceville;
- 7- Recharge d'entretien 2022 de la plage de l'Anse-aux-Coques – Appel d'offres public;
- 8- Période de questions;
- 9- Fermeture de la séance.

1. Ouverture de la séance

La maire, madame Micheline Barriault, procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont tous présents et consentent d'ajouter deux (2) points à l'ordre du jour de la convocation du 15 juin 2022 pour la tenue d'une séance extraordinaire;

Il est proposé par madame Sandra Bérubé, appuyée par monsieur Victor Carrier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les deux (2) points suivants :

- Réfection du revêtement de la toiture de l'ancienne église de Luceville;
- Recharge d'entretien 2022 de la plage de l'Anse-aux-Coques – appel d'offres public.

2022-06-314



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2022-06-315

3. **Avis de motion - Règlement R-2022-322 pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de modifier les limites territoriales de la municipalité de Sainte-Luce afin de les étendre dans l'eau du fleuve Saint-Laurent**

Avis de motion est donné par monsieur Joël Gagnon à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement portant le numéro R-2022-322 sera adopté pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de modifier les limites territoriales de la municipalité de Sainte-Luce afin de les étendre dans l'eau du fleuve Saint-Laurent.

2022-06-316

4. **Avis de motion – Règlement R-2022-324 sur le stationnement**

Avis de motion est donné par madame Marie Côté à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement portant le numéro R-2022-324 sera adopté sur le stationnement.

2022-06-317

5. **Bail avec option d'échange de terrains avec la société 9423-2899 Québec Inc. (exploitant du camping La Luciole)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce désire effectuer un échange de terrain avec la compagnie 9423-2899 Québec inc ;

CONSIDÉRANT QUE les délais administratifs s'allongent pour réaliser cette transaction;

POUR CES MOTIFS; il est proposé par monsieur Victor Carrier, appuyé par madame Marie Côté et unanimement résolu, que le conseil de la municipalité loue à la compagnie 9423-2899 Québec inc. le lot 6 500 183 et une partie du lot numéro 6 500 182 du cadastre du Québec, pour la période allant de la date de la signature du bail et le 31 décembre 2022. La maire et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, sont autorisées par la présente à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce le bail à cet effet, aux conditions établies entre les parties.

Également, par la présente, la résolution numéro 2022-05-262 est abrogée.

2022-06-318

6. **Réfection du revêtement de la toiture de l'ancienne église de Luceville**

CONSIDÉRANT QUE la réfection de la toiture de l'ancienne église de Luceville est devenue nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été fait pour réaliser cette réfection de la toiture;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 20 juin 2022, à 11h00 et que les résultats sont les suivants (les prix mentionnés incluent toutes les taxes applicables) :

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| • Construction Paul Morneau | 193 800 \$ |
| • Toitures Karol Francis | 124 121.67 \$ |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la soumission de la compagnie Toitures Karol Francis (9181-5811 Québec inc.) s'avère conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Rodrigue St-Laurent, appuyé par madame Sandra Bérubé et unanimement résolu, d'octroyer le contrat de la réfection de la toiture de l'ancienne église de Luceville à la compagnie Toitures Karol Francis (9181-5811 Québec inc.), aux conditions édictées dans le devis technique qui accompagnait l'appel d'offres, pour la somme de 124 121.67 \$, incluant toutes les taxes applicables.

2022-06-319

7. Recharge d'entretien 2022 de la plage de l'Anse-aux-Coques – Appel d'offres public

CONSIDÉRANT QU'il est important de réaliser le plus rapidement possible les travaux de recharge d'entretien de la plage de l'Anse-aux-Coques, pour protéger les infrastructures de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aller en appel d'offres le plus rapidement possible, avec les mêmes documents que ceux utilisés en 2021, en corrigeant les dates et la granulométrie des matériaux utilisés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joël Gagnon, appuyé par madame Marie Côté et unanimement résolu d'autoriser monsieur Jean Robidoux, chargé de projet pour la municipalité, à lancer un appel d'offres public en vue de la réalisation de ces travaux.

8. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

2022-06-320

9. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Rodrigue St-Laurent, appuyé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée, il est 21 h 14.

Je, Micheline Barriault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Barriault, maire

Micheline Barriault
Maire

Nancy Bérubé
Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim